



Sans papiers perdu apres le mariage

Par **premavera**, le **25/07/2008** à **01:44**

salut, je vous explique mon cas espérant recevoir des reponses sûres car là je comprends rien du tout apres avoir fais le tours des forums sans avoir une idée fixe ou une reponse sûre .rnje suis venu en europe avec un visa hollandais shengen d'un mois en janvier 2006,je suis venu en france avant l'expiration de mon visa (j'ai perdu le ticket de l'autocar mais j'ai pû contacter l'agence de voyage en hollande qui m'a envoyé une facture + réservation pour prouver que je suis venu en france avant l'expiration de mon visa).ca fait un an que je vis avec ma femme (française) six mois de vie commune avant et 6 mois après le mariage.j'ai contacté la direction d'hlm qui m'a envoyé une attestation comme quoi je suis inscrit dans leurs registres en tant qu'occupant du logement avec ma femme depuis des mois,on a pû mettre nos deux noms sur les factures d'edf,j'ai des attestations de l'apl pour les six mois de vie commune après le mariage.+une facture de france telecom qui date de 11 mois fatures de neuf telecom(le nom de jeune fille +mon nom e t non pas au nom de Mr et Mme)c'était avant le mariage.et je peux toujours essayer de demander une attestation de la caf comme quoi je fais les declarations trimèstrielle dès mon mariage.rnj'ai tissé des liens avec la cimade qui m'a proposée son soutien,et qui m'a encourager à faire une demande de visa lonng séjour conjoint de francais à la préfecture .et le jour du dépôt du dossier quelqu'un de la cimade va m'accompagner.rnmes questions sont les suivantes:rn1.dans mon cas ,dois -je demander un visa long séjour auprès de la préfecture ,ou effectuer une demande de titre de séjour.?rn2.dans les deux cas,aurais-je des chance d'etre régularisé? si oui expliquez moi.rnNB:ma femme s'est renseignée à la prefecture et à l'acceuil une dame lui a dis que c'est pas possible d'effectuer une demande de visa,et à la cimade on m'a dit le contraire.alors grand point d'?????????rnrepondez-moi s'il vous plais car j'ai fixé une date moi et la personne qui va m'accompagner de la cimade,et j'ai pas beaucoup de temps .ca presse et je vous dis pas le stresse dans lequel je vis de puis 2ans et demi.merci mille fois,et sachez que je serais reconnaissant à viernmerci

Par **paparazi**, le **26/07/2008** à **00:50**

salut rnécoute y a pas de quoi a avoir peur t'es en plein droit et faire confiance a la cimade tu l'auras dès la premiere demande ciao

Par **jeetendra**, le **27/07/2008** à **12:08**

bonjour, vous pouvez demander une demande de visa vie privée et familiale valable un an, mais comme vous n'êtes pas en situation régulière, la préfecture qui [fluo]dispose d'un pouvoir discrétionnaire[/fluo] peut ne pas faire droit à votre demande et vous demander de retourner dans votre pays d'origine pour solliciter un visa de séjour pour la France en tant que conjoint de Français, c'est aussi simple que ça, le risque c'est que arrivé dans votre pays d'origine le Consulat de France traine les choses avant de se prononcer sur votre demande de visa, courage à vous, cordialement

Par **premavera**, le **29/07/2008** à **03:09**

bjr,rnavant tout je vous remercie infiniment de m'avoir répondu si vite.rnMr jeetendra,j'ai devant moi l'article de loi L313-11 qui dis clairement q'un étranger qui est entré régulièrement en France,marié avec une française en france ,peut demander un visa long sejour conjoint de français si la communauté de vie n'aie pas cessé depuis 6 mois,sans prendre en considération la date du mariage.rnc'est vraie que la péf peut reffuser ma demande,mais je peux aussi faire un recours auprès du tribunal administratif pour dénoncer tout abus du pouvoir et non respect de la loi.rnje vais pas baisser les bras,j'en ai pas l'habitude de le faire,et j'irrais jusqu'au bout.voilà

Par **premavera**, le **07/08/2008** à **03:14**

enfin,j'ai pu déposer une demande de visa long sejour(conjoint de francais) auprès de la pref,on m'a donné une convocation ,avec laquelle je peux circuler sans probleme en attendant la reponse du consulat de france au maroc.la convocation peut etre renouveler si la pref ne recoit pas de reponse dans le delait de 3mois.rnvoilà.et merci à tout ceux qui m'ont répondu

Par **force**, le **08/08/2008** à **18:22**

bonjour rncomment avez vous fait , vous êtes partis seul où avec une personne de la cimade?rnau bout de combien de temps vous à t'on remis la convocation?rnmerci.

Par **premavera**, le **09/08/2008** à **13:07**

ok,la presence du conjoint français et obligatoire pour déposer un dossier de visa .alors on etait trois,moi ,ma femme et un membre de la cimade(qui n'a pas dévoiler son identité)peut etre pour se porter temoin si jamais il remarque un abus ou n'importe quoi.rnau guicheht la dame etait sympa,je lui ai fourni tout les papiers qu'elle m'a demandé.moi et ma femme on a signer une attestation sur l'honneur de vie commune.il m'a demandé une signature dans une petit rectangle sans dépasser l'extrémité du celui là,je sais pa pourquoi.rnvoilà,emme m'a donné une convocation de trois moi,elle m'a précisé aussi que je peux circuler comme je veux et voyager en france aussi.pour moi c'est déjà pas mal

Par **force**, le **09/08/2008** à **14:12**

bonjour que sont les documents que vous avez donné à la préfecture ?rnedf datant de 6 mois de vie commune avec les 2 noms avec quoi d'autres s'il vous plait comme papiers.

Par **premavera**, le **11/08/2008** à **01:11**

toutes factures de telephones fixe(ils n'acceptent pas les factures de mobile).edf et gdf attestation de la caf apl attestations de la direction de l'hlm et de l'edf.voilà,la dame a pris toutes les photocopie,juste un truc,il faut insister à l'accueil et tu lui dis que tu peux prouver une entrée régulière en france ,que t'es marié avec un ressortissant français,et que tu vis depuis plus de 6 mois avec ta femme,et que le code d'entrée et de séjour des étrangers et de demandeur d'asile à bien précisé que les personnes dans ton cas,peuvent solliciter dans le cadre de leur demande de titre de séjour un visa long séjour conjoint de français auprès de l'autorité préfectorale.j'espère que je t'ai bien répondu.rnbon courage

Par **fahd_tkd**, le **23/08/2008** à **19:25**

bonsoir premaverarns il vous plait je veux un renseignement,c koi les papiers ke vous avez depose a la prefecture?actes de naissance passport.....??rnmrci d avance

Par **premavera**, le **27/08/2008** à **14:33**

salut fahdrnsi je me rapelle bien,ils m'ont demandé copie du livret de famille,copie integrale d'acte de mariage,photocopie de toutes les pages tomppnées du passeport,5 photographies,toutes les factures au deux noms et tous ce qui peut prouver une communauté de vie de 6 mois ou plus.preuve de nationalité de ma femme(soit attestation de nationalité soit une photocopie de sa carte d'identité).rnjuste un truc,faut insister à l'accueil ,si ils te disent que c'est pas possible de déposer une demande de visa à la pref ,tu leur dis que si,et que c'est

possible selon le code d'entrée et de séjour des étrangers et des demandeur d'asile. et c'est très clair au 4ème alinéa. alors les conditions sont : être entré régulièrement en France, via court ou long séjour, pas d'importance. être marié avec un ressortissant français en France. justifier au moins six mois ininterrompus de vie commune. mais si tu as des preuves de vie commune de 6 mois minimum même avant le mariage, tu peux déposer ta demande juste après le mariage, sans la peine d'attendre l'écoulement de six mois après le mariage. voilà, mais si tu as d'autres questions, je suis là. et bon courage. fais plus de deux copies pour tous les papiers avant d'aller en préfecture. et sache que si tu remplis toutes les conditions et que ton dossier est complet, tu risques rien, tu ne vas pas retourner au pays. je peux te le garantir. et le jour du dépôt de ta demande, tu recevras un papier pour pouvoir circuler librement en attendant l'étude de ton dossier.

Par **fahd_tkd**, le **27/08/2008 à 18:53**

merci bien, vraiment c'est très gentil de votre part

Par **premavera**, le **27/08/2008 à 18:54**

de rien c'est la moindre des choses

Par **fahd_tkd**, le **28/08/2008 à 14:34**

bonjour primavera, je te remercie une deuxième fois, et moi aussi je te souhaite bon courage, et n'oublie pas de m'informer si tu as des nouvelles, merci

Par **fahd_tkd**, le **14/09/2008 à 16:14**

salut primavera, j'ai vu dans un autre forum que tu as reçu ton reçu, ben je te dis félicitation

Par **factoriel**, le **14/10/2008 à 09:22**

bonjour primavera, moi je suis dans le même cas que toi, sauf que c'est mon deuxième mariage j'ai déposé mon dossier au mois d'octobre 2007 et j'ai eu une attestation de dépôt de dossier et j'attends toujours, on m'a dit à la préfecture que ça peut durer plus qu'un an, en plus j'attends un heureux événement prévu pour décembre 2008, tiens moi au courant de tes démarches, coucou à fahd aussi et tous les membres du forum cordialement

Par **sam21**, le **29/04/2010** à **11:05**

bjr je suis ds le même que vous est ce que j'aurai de chance d'avoir mes papiers que la ça fait 3 mois que je me suis marié est j'attends la vie commune si vous des conseils ne hésitez pas merci voici mon e mail sam.2100@hotmail.fr merci